

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 197

26 janvier 2016

### SOMMAIRE

2Elle Holding S.A. ....	9411	Fidusal Family Office & Trust Services S.à r.l. ....	9455
Akene Audit S.à r.l. ....	9436	Fidusal S.à r.l. ....	9453
Bénnel (Luxembourg) S.à r.l. ....	9421	Financière Mantra S.A. ....	9454
Chester & Jones S.à.r.l. ....	9411	Montalcino Finances S.A. ....	9411
Cheval Blanc Capital S.A. ....	9411	Montinvest International S.A. ....	9416
Cin.Stef S.A. ....	9411	MR Transports S.à r.l. ....	9416
East-West United Bank ....	9444	MSP Finance S.A. ....	9416
EDS S.A. ....	9444	Nefinance Holding S.A. ....	9416
EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF ....	9445	NET s IT e.lu S.à r.l. ....	9416
EHGROUPE ....	9445	Nomex S.à r.l. ....	9417
Elephant Capital S.à.r.l. ....	9446	Nomex S.à r.l. ....	9417
Enddora Finance 1 S.à r.l. ....	9446	NZ ....	9417
EPF Acquisition Co 43 S.à r.l. ....	9446	Olunex S.A. ....	9417
EPF Acquisition Co 49 S.à r.l. ....	9448	Optio S.à r.l. ....	9417
EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l. ....	9451	Orlando Italy Capital S.A. ....	9418
EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l. ....	9452	Pan-European Infrastructure II, S.C.S. ....	9418
Estate & Energy Holding S.à r.l. ....	9440	Panta Rei S.A. ....	9419
ETI Electronique Tôlerie Intégration S.à r.l. ....	9452	Partegen S.A. ....	9420
Euro Freight Car Finance S.A. ....	9452	Pasta Point Management S.A. ....	9420
Euro-Furniture (SPF) S.A. ....	9440	Patikop S.A. ....	9420
EuroHealth S.à r.l. ....	9442	Patron South Africa Holdings S.à r.l. ....	9418
EuroMedic Beteiligungen A.G. ....	9442	Patron USA Luxco S.A. ....	9418
Europe Tourism Invest and Engineering S.A. ....	9441	Pavimento S. à r.l. ....	9420
EuroPRISA Management Company S.A. ....	9442	PB Consulting S.A. ....	9420
Evermarj Holding ....	9453	Pégeaire SA ....	9418
Evia Finance S.à r.l. ....	9443	Peintures Becker ....	9420
Exeter/GIC UK Property 2 S.à r.l. ....	9443	PFCE Hungary S.à r.l. ....	9456
Exklusiv Portfolio SICAV ....	9443	PG International S.A. - Polaris Group International S.A. ....	9421
Famhold S.A. ....	9456	Plumeau S.A. ....	9421
FAMILL 2000, Ligue Luxembourgeoise pour la reconnaissance du travail au foyer, association sans but lucratif, radiée ....	9456	Powertrans S.A. ....	9419
Fidusal Family Office & Trust Services S.à r.l. ....	9453	Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l. ....	9419
		Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l. ....	9419
		Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l. ....	9419
		Rayvoud S.A. ....	9431
		Rayvoud S.A. ....	9431

<b>Rayvoud S.A.</b> .....	<b>9430</b>	<b>Royal Kebab S.à r.l.</b> .....	<b>9433</b>
<b>Rayvoud S.A.</b> .....	9430	<b>Safety International Lux S.à r.l.</b> .....	9433
<b>Rayvoud S.A.</b> .....	9430	<b>Sagace S.à r.l.</b> .....	9434
<b>Rayvoud S.A.</b> .....	9431	<b>Samayas Consulting S.à r.l.</b> .....	9434
<b>RC Holding S. à r.l.</b> .....	9431	<b>S&amp;A-Participations</b> .....	9433
<b>RC I S. à r.l.</b> .....	9431	<b>Sapphire Actipark 1 S.à r.l.</b> .....	9434
<b>Recy Wood</b> .....	9431	<b>Sapphire Actipark 2 S.à r.l.</b> .....	9434
<b>REIP P-first S.à r.l.</b> .....	9432	<b>Sapphire Ile de France 1 S.à r.l.</b> .....	9434
<b>REIP P-second S.à r.l.</b> .....	9432	<b>Sapphire Ile de France 2 S.à r.l.</b> .....	9435
<b>Repc 4 S.A.</b> .....	9432	<b>Sapphire Lyon 1 S.à r.l.</b> .....	9435
<b>Ribbon Holdings Sub S.à r.l.</b> .....	9448	<b>Sapphire Lyon 2 S.à r.l.</b> .....	9435
<b>Richardson Investments Barberino S.à r.l. ...</b>	9433	<b>Sfumato S.à r.l.</b> .....	9435
<b>Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l.</b> .....	9432	<b>Sieberath International Consulting</b> .....	9435
<b>Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l.</b> .....	9432	<b>Sofair International S.A.</b> .....	9436
<b>Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l.</b> .....	9432	<b>Somano S.à r.l.</b> .....	9436
<b>RICLUX Romania S.à r.l.</b> .....	9433	<b>Style-Event Lux S.A.</b> .....	9436
<b>Rome IR Investment Company S.à r.l.</b> .....	9421		

**Chester & Jones S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.602.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015192566/0.

(150215722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Cheval Blanc Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 80.576.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CHEVAL BLANC CAPITAL S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015192567/0.

(150215707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Cin.Stef S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 82.234.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192569/0.

(150216317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 54.587.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192865/0.

(150215786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**2Elle Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 201.431.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le six novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

ESPERIA Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B166.905,

ici dûment représentée par son gérant unique, Monsieur Alexandre PHAN, expert-comptable, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ZELLE HOLDING S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

#### **Art. 3.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

3.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

3.6. La société pourra également prêter des services de conseil de toute entreprise, organisation ou société, l'étude, la promotion et la surveillance de projet économique tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

3.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Le siège social pourra être transféré dans les limites de la commune sur simple décision du conseil d'administration.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré en EUR
ESPERIA Luxembourg S.à r.l., prénommée .....	100	31.000

Les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31 000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

### *Décisions de l'Actionnaire unique*

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- A été appelé à la fonction d'administrateur unique
  - Monsieur Alexandre PHAN, administrateur de sociétés, né à Montpellier (France), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement L-2320 Luxembourg, 94A Boulevard de la Pétrusse.
- 3.- A été appelé à la fonction de commissaire aux comptes:
  - La société à responsabilité limitée «MONCLER ADVISORY S.à r.l.», ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 94A, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.895.
- 4.- Le siège social est établi à L-2320 Luxembourg, 94A Boulevard de la Pétrusse.
- 5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre PHAN, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 novembre 2015. Relation GAC/2015/9609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015185091/230.

(150206301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

---

**Montinvest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 79.761.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192866/0.

(150216124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**MR Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 158.963.

---

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192868/0.

(150215566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**MSP Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.469.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MSP FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015192871/0.

(150216102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Nefinance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.659.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192890/0.

(150215675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**NET s IT e.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8538 Hovelange, 59, Am Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 96.966.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015192891/0.

(150215703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---



**Nomex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 154.051.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015192894/0.

(150215860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Nomex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 154.051.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015192895/0.

(150215865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**NZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 159.286.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

OPTIMAX S.A.R.L

Référence de publication: 2015192897/0.

(150216041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Olunex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 68.407.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192912/0.

(150215625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Optio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 135.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192914/0.

(150215652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Orlando Italy Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 173.130.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015192916/0.  
(150215571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Pégeaire SA, Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.031.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 17A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 98.975.

—  
Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192920/0.

(150215610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

**Pan-European Infrastructure II, S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 192.721.

—  
Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015192923/0.

(150215793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

**Patron South Africa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 142.185.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192926/0.

(150215695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

**Patron USA Luxco S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.617.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192927/0.

(150215694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

**Powertrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5548 Remich, 13, rue Janglisbunn.  
R.C.S. Luxembourg B 162.357.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 27 novembre 2015.  
Référence de publication: 2015192935/0.  
(150215748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 783.875,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 109.812.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour Property Trust Luxembourg 1, S.à r.l.*  
Référence de publication: 2015192937/0.  
(150215901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 205.450,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 112.219.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l.*  
Référence de publication: 2015192938/0.  
(150215899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 117.023.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour Property Trust Luxembourg 3, S.à r.l.*  
Référence de publication: 2015192939/0.  
(150215900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Panta Rei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 156.369.

Les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015192941/0.  
(150215841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Partegen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.  
R.C.S. Luxembourg B 40.411.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192943/0.

(150215555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Pasta Point Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 81.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192945/0.

(150216297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Patikop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 70.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192946/0.

(150215949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Pavimento S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 148.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015192947/0.

(150215637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**PB Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 96.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2015192948/0.

(150216103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Peintures Becker, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6454 Echternach, 3, rue des Lilas.  
R.C.S. Luxembourg B 95.162.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/11/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015192949/0.

(150215879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 104.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192951/0.

(150216254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Plumeau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 66.251.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015192953/0.

(150215834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Rome IR Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 641.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 161.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192963/0.

(150216212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Bénnel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 201.416.

STATUTES

In the year 2015, on the twenty-eighth day of October.

Before us, Maître Jacques Castel, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bénnel (Guernsey) Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at 13 North Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 2LQ, registered with the Guernsey Trade Register, under number 61084,

here represented by Lucile MAKHLOUF, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Guernsey, on October 26, 2015.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Bénnel (Luxembourg) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin and it may assist, support and provide services of any nature to group companies.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager (or at the request of the sole shareholder in case there is only one shareholder), at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).



(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

### *Subscription and payment*

Bénnel (Guernsey) Limited, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros. (1.500.-€).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. Mr. John DERCKSEN, born on December 12, 1962 in Zevenaar (The Netherlands), residing professionally at L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is set at L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Gevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bénnel (Guernsey) Limited, une société (corporation) organisée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à 13 North Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 2LQ, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey, sous le numéro 61084

ici représentée par Lucile MAKHLOUF, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey le 26 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Bénnel (Luxembourg) S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et elle peut assister, soutenir et fournir des services de toute nature à des sociétés affiliées.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de n'importe quel gérant (ou sur convocation de l'associé unique s'il n'y a qu'un seul associé) au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **8.3. Représentation**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de n'importe quel gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Les bonis de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Bénnel (Guernsey) Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents euros (1.500.-€).



*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. M. John DERCKSEN, né le 12 décembre 1962 à Zevenaar (Les Pays-Bas), résident professionnellement à L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer est nommé gérant unique pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Makhoulf et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 octobre 2015. Relation: GAC/2015/9224. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur ff. (signé): Pierret.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 12 novembre 2015.

J. Castel

*Le notaire*

Référence de publication: 2015184461/467.

(150205804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

---

**Rayvoud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 138.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192964/0.

(150215866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Rayvoud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 138.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192965/0.

(150215867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Rayvoud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 138.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192966/0.

(150215868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---



**Rayvoud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 138.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192967/0.

(150215869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Rayvoud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 138.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192968/0.

(150215870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Rayvoud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 138.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192969/0.

(150215871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**RC Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.  
R.C.S. Luxembourg B 131.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2015192970/0.

(150215523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**RC I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.  
R.C.S. Luxembourg B 131.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2015192971/0.

(150215532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Recy Wood, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9687 Surré, 1, rue Berkels.  
R.C.S. Luxembourg B 172.168.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 27/11/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015192974/0.

(150215550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**REIP P-first S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192975/0.

(150215643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**REIP P-second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192976/0.

(150215644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Repc 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192979/0.

(150216415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.769.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015192981/0.

(150216251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.738.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) III S.A. R.L.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015192982/0.

(150216288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Richardson Investments Barberino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 100.987.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015192983/0.

(150216160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**RICLUX Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 100.998.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RICLUX Romania S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015192984/0.

(150216170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Royal Kebab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4833 Rodange, 9, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.229.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192986/0.

(150216104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**S&A-Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.  
R.C.S. Luxembourg B 126.450.

Les comptes annuels au 31/10/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S&A-PARTICIPATIONS*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015192991/0.

(150216130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Safety International Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.850.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 159.297.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192992/0.

(150215934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Sagace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 157.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192993/0.

(150215992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Samayas Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4629 Differdange, 8, place Millchen.  
R.C.S. Luxembourg B 179.524.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SAMAYAS CONSULTING S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015192995/0.

(150216105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Sapphire Actipark 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 62.725,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 135.800.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015192996/0.

(150215777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Sapphire Actipark 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 24.725,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 135.791.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015192998/0.

(150215773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Sapphire Ile de France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 78.650,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 135.794.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015192999/0.

(150215776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Sapphire Ile de France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 40.650,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.795.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015193001/0.

(150215774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Sapphire Lyon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 101.675,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.792.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015193003/0.

(150215779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Sapphire Lyon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.793.

—  
Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015193005/0.

(150215775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Sfumato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.907.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015193006/0.

(150215988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Sieberath International Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9972 Lieler, 21, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 153.314.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 30/11/2015.

Référence de publication: 2015193008/0.

(150215964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

---

**Style-Event Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 116.972.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015193019/0.

(150216427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

**Sofair International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 89.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015193046/0.

(150216127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

**Somano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 172.330.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015193047/0.

(150215620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

**Akene Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 201.469.

## STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix novembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu,

Madame Helene Le Caranta, réviseur d'entreprises, née le 10 mars 1975, à La Garenne-Colombes, France, avec adresse professionnelle à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mondorf-les-Bains, en date du 9 novembre 2015.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur, attachée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société prend la dénomination de "Akene Audit S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

La Société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement, par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre (i) l'activité normale de la Société à son siège social ou (ii) la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances normales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La société pourra être dissoute par une décision de l'assemblée du ou des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 17 des Statuts.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision légale et contractuelle, de toutes expertises de nature comptable, fiscale, économique, et financière, du conseil en organisation, au sens large, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de Réviseur d'Entreprises, d'expert fiscal, économique et financier ou à celle de conseil en organisation.

La Société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également investir dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites de la loi, emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou de tout autre instrument de dettes.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

**Art. 5. Capital émis.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12 500), représenté par douze mille cinq cents (12 500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulations contraires des Lois ou des Statuts.

En sus du capital émis, la Société peut établir un compte "Prime d'Emission" sur lequel seront transférées les sommes payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte Prime d'Emission peut être utilisé pour le règlement du prix des Parts Sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, ou pour affecter des fonds à la réserve légale ou encore pour distribuer des dividendes aux associés.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les propriétaires indivis d'une part sociale sont tenus de désigner un mandataire commun pour exercer leurs droits à l'égard de la Société.

L'acquisition d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des et adhésion aux Statuts de la Société ainsi que des décisions adoptées par les associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés bénéficient d'un droit de préemption sur les parts cédées.

La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée et acceptée par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, en vue de leur annulation immédiate, sous les conditions prévues par les Lois.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital.** Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, par la Loi pour toute modification des statuts.



**Art. 8. Gérant(s) - Conseil de Gérance.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés (le ou les "Gérant(s)"). En cas de nomination de plusieurs gérants, un conseil de gérance sera constitué.

Le ou les Gérants peut (peuvent) être à tout moment révoqué(s), avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés représentant la majorité des voix.

Si deux (2) Gérants ou plus sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions écrites, approuvées et signés par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Les associés ne participent ni ne s'immiscent dans la gestion de la Société.

**Art. 9. Pouvoirs des Gérants - Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le ou les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable relative à l'exercice de la profession de Réviseur d'Entreprises, la Société devra obligatoirement être engagée par la signature unique d'un Gérant détenant une telle autorisation.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Lois ou les Statuts aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des missions ou des fonctions à des personnes ou à des comités de son choix.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra, sous sa responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique et en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance ou par la signature individuelle du président du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant (s), dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable relative à l'exercice de la profession de Réviseur d'Entreprises, la Société devra obligatoirement être engagée par la signature unique d'un Gérant détenant une telle autorisation.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est constitué, les règlements suivants le régiront:

Le Conseil de Gérance pourra nommer parmi ses membres un président ("le Président").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Dans le cas où le Conseil de Gérance comprendrait trois membres ou plus, il ne pourrait valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions du Conseil de Gérance doivent être consignées par écrit. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance devront être signés par le Président.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est réputée régulière et valable de la même manière que si elle avait été prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

**Art. 11. Pouvoirs des associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des associés régulièrement convoquée représente l'ensemble des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Décès, Incapacité, Insolvabilité ou Faillite d'un associé.** Le décès, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite d'un associé ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîneront pas la liquidation de la Société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la Société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 13. Assemblées générales.** Les assemblées générales se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger, en cas de force majeure, apprécié souverainement par le ou les Gérant(s).

Les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Lois ou les Statuts, sur convocation du ou des Gérants, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation adressée aux associés indiquera le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions à traiter lors de l'assemblée générale considérée.

L'ordre du jour d'une assemblée générale devra également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications proposées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de désigner, par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé. Un mandataire ne peut pas, à lui seul, représenter un ou plusieurs associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérants ou par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désignera un secrétaire et éventuellement un scrutateur qui formeront, ensemble, le bureau de l'assemblée générale.

Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée ayant pour objet la modification des Statuts de la Société ou le vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toutes modifications des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Lois et aux Statuts, en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité requise sera la majorité représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Tous les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les copies ou extraits de résolutions écrites adoptées par les associés sont à signer par le gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement, dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblées générales des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social. Tout autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15. Approbation des comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance dresse l'inventaire de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat de la société conformément aux Lois.

Les comptes annuels sont soumis aux associés pour approbation.

**Art. 16. Distribution des bénéfices.** Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) (Cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

Après affectation à la réserve légale, l'affectation du solde du bénéfice net restera à la libre disposition des associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois, le, ou les Gérant(s) pourra (pourront) procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le ou les gérant(s) déterminera (détermineront) le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 17. Dissolution - Liquidation.** L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des Statuts, peut décider la dissolution anticipée de la Société.

L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié (1/2) des associés représentant les trois-quarts (3/4) du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs, ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société.

**Art. 19. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, décrets et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, Madame Helene Le Caranta, prénommée a souscrit aux douze mille cinq cents parts sociales (12.500), représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement un numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve, dès à présent, à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

*Résolutions de l'associé unique*

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Madame Helene Le Caranta, réviseur d'entreprises, née le 10 mars 1975, à La Garenne-Colombes, France, avec adresse professionnelle à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommée gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

2. La Société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

3. Le siège social de la Société est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 12 novembre 2015. GAC/2015/9711. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185125/220.

(150207265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

**Estate & Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 175.900.

Banque de Patrimoines Privés, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société à responsabilité limitée, Estate & Energy Holding S.à r.l., 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B-175.900.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

BANQUE DE PATRIMOINES PRIVES

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2015186954/12.

(150208814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Euro-Furniture (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.817.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf novembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EURO-FURNITURE (SPF) S.A» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 62.817, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 7 janvier 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 295 en date du 30 avril 1998.

La société a un capital social de un million cinq cent mille francs (1.500.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul GOUGNARD, administrateur, demeurant à demeurant à B-4432 Ans, Viernoise voie 32.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société; il se nomme liquidateur de la société et dans cette qualité déclare:

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul GOUGNARD, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 11 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19053. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186956/60.

(150209549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

#### **Europe Tourism Invest and Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 176.982.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale annuelle de la société tenue en date du 11 novembre 2015*

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat de l'administrateur unique de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, MAYFAIR AUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.753 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186957/15.

(150208588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**EuroHealth S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.044.

—  
EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts de la Société réalisé en date du 29 octobre 2015 que l'associé de la Société; AI Global Investments & Cy S.C.A, transfère toutes les parts sociales qu'il détient dans la Société à la société; Advent Eurohealth (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B151.038.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186958/14.

(150208568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**EuroMedic Beteiligungen A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 161.241.

L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Monsieur Gábor Kacsóh est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015186959/14.

(150208787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.847.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2015, les actionnaires de la société 'EuroPRISA Management Company S.A.' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016:

\* Enrico Baldan

\* Natalie Naughton

\* Max Kreuter

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Société cooperative, en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186960/17.

(150208763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Evia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.787.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.366.

*Extrait et avis rectificatifs aux extrait et avis enregistrés et déposés le 28 septembre 2015 sous le numéro L150174694*

Contrairement à ce qui a été enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 septembre 2015 sous le numéro L150174694,

- M. John Gamble, né le 12 juillet 1959, à Toronto (Canada) et résidant professionnellement au 1110 Hansler Road, Welland, ON L3C 7M5, Canada, n'a pas démissionné de son mandat de gérant au sein de la Société; il est gérant de la Société avec effet au 17 juillet 2015 et pour une durée indéterminée;

- Aucune cession de parts sociales de la Société n'est intervenue de sorte que Enerdynamic Lux S.à r.l. est toujours propriétaire de l'entière des 1.787.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015186961/20.

(150209121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Exeter/GIC UK Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.837.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

- nomination d'Ismaël Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186962/15.

(150209171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Exklusiv Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.425.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Exklusiv Portfolio SICAV*

Die Ordentliche Generalversammlung der Exklusiv Portfolio SICAV vom 17. November 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Frank Endres, Vorsitzender

Ralf Hammerl, Mitglied

Jochen Seiff, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Die genannten Herren werden einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, den 17. November 2015.

*Für Exklusiv Portfolio SICAV*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015186963/23.

(150208248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**East-West United Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 12.049.

—  
EXTRAIT

La liste des signatures autorisées de la banque datée du 27 octobre 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015186964/14.

(150209169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**EDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 82.029.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf novembre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EDS S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 9A, rue de la Libération, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 82.029, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 17 avril 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1086 en date du 29 11 2001.

La société a un capital social de trente et un mille (31.000,-) euros représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) Euros chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul GOUGNARD, administrateur, demeurant à demeurant à B-4432 Ans, Viergeuse voie 32,.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société; il se nomme liquidateur de la société et dans cette qualité déclare:



II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul GOUGNARD, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 11 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19055. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186966/60.

(150209587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.872.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 Novembre 2015*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 13 Novembre 2015, que KPMG Luxembourg a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2015.

*Pour EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015186967/15.

(150208616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**EHGROUP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 171.537.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil de Gérance du 9.11.2015*

*Première résolution:*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social du 15, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 8, Rue de Beggen L-1220 Luxembourg avec prise d'effet au 9 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EHGROUP

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015186968/14.

(150209043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Elephant Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.157.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société, tenue au siège social de la Société en date du 29 octobre 2015, que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 41469 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124782 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation volontaire de la Société.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:

c/o Cerberus Global Investments B.V., 32 Oude Utrechtseweg, 3743 KN Baarn, the Netherlands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

*Liquidateur*

Référence de publication: 2015186969/23.

(150209628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Enddora Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 179.371.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que l'adresse de l'associé Oakdene Finance Limited est désormais la suivante: 2<sup>nd</sup> Floor, Abbott Building, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015186971/13.

(150208452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**EPF Acquisition Co 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 198.647.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 10<sup>th</sup>, 2015 in New York.

The proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of EPF Acquisition Co 43 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register

under number B 198647 (the “Company”) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 15<sup>th</sup>, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

*Agenda*

1. Change of corporate object of the Company;
2. Subsequent amendment of article 3 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company to "The Corporation's corporate object is to render services in relation to the liquidation of Luxembourg companies and in particular to act as liquidator as foreseen by the articles 142 to 151 of the Law of August 10<sup>th</sup> 1915 and of its modifying laws.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.”

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 3 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Object.** The Corporation's corporate object is to render services in relation to the liquidation of Luxembourg companies and in particular to act as liquidator as foreseen by the articles 142 to 151 of the Law of August 10<sup>th</sup> 1915 and of its modifying laws.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.”

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH 96960,

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 10 novembre 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 43 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 198.647 (la «Société») et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la Société; et
2. Modification corrélative de l'article 3 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique décide de changer l'objet social de la société en «La société a pour objet social les prestations de services en relation avec la liquidation de société luxembourgeoise. En particulier, la société pourra accepter des mandats de liquidateur tel que prévu par les articles 142 à 151 la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La société a pour objet social les prestations de services en relation avec la liquidation de société luxembourgeoise. En particulier, la société pourra accepter des mandats de liquidateur tel que prévu par les articles 142 à 151 la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 novembre 2015. 2LAC/2015/25585. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186973/105.

(150208356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Ribbon Holdings Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Acquisition Co 49 S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.017.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EPF Acquisition Co 42 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198645,

duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 10<sup>th</sup>, 2015 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of EPF Acquisition Co 49 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201.017 (the “Company”) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 20<sup>th</sup> 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "Ribbon Holdings Sub S.à r.l.”;
2. Conversion of the currency of the Company’s share capital from Euro to GBP;
3. Increase of the Company’s share capital by an amount of four thousand one hundred and sixty pound sterling (GBP 4,160), in order to bring it from its current amount of eight thousand eight hundred and forty pound sterling (GBP 8,840) up to a new amount of thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000), through the issuance of four thousand one hundred and sixty (4,160) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each; and
4. Subsequent amendment of articles 1 and 5 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Ribbon Holdings Sub S.à r.l.”.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to

(i) convert, with immediate effect, the currency of the Company’s share capital, currently amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, from Euro into pound sterling at the Forex trade exchange rate of 10 November 2015 of zero point seven zero seven two GBP/Euro (0.7072 GBP/EUR), resulting in a share capital of the Company of eight thousand eight hundred and forty pound sterling (GBP 8,840), and

(ii) to convert, with immediate effect, the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, into eight thousand eight hundred and forty pound sterling (GBP 8,840) shares with a par value of one GBP (GBP 1) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of four thousand one hundred and sixty pound sterling (GBP 4,160) up to a new amount of thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000), through the issuance of four thousand one hundred and sixty (4,160) new shares having a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

All of the four thousand one hundred and sixty (4,160) newly issued shares have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of four thousand one hundred and sixty pound sterling (GBP 4,160), to be entirely allocated to the share capital of the Company. All of the four thousand one hundred and sixty pound sterling (GBP 4,160) have been fully paid up in cash so that the amount of four thousand one hundred and sixty pound sterling (GBP 4,160) is as of now at the disposal of the Company, proof of which is given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 1 and 5 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Ribbon Holdings Sub S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)”.

“ **Art. 5 Capital.**

1.1. The share capital is set at thirteen thousand pound sterling (GBP 13,000.-), represented by thirteen thousand (13,000) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

1.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The amount of the four thousand one hundred and sixty pound sterling (GBP 4,160) corresponds to the amount of five thousand eight hundred eighty-two Euro and twenty pence (EUR 5,882.20) according to the exchange rate published on XE.com dated November 10<sup>th</sup>, 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onze novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EPF Acquisition Co 42 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 198645,

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 novembre 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 49 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 201.017 (la «Société») et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Ribbon Holdings Sub S.à r.l.»; et
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en livre sterling;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante livres sterling (GBP 4.160), afin de le porter de son montant actuel de huit mille huit cent quarante livres sterling (GBP 8.840) à un nouveau montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000) par l'émission de quatre mille cent soixante (4.160) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune; et
4. Modification corrélative des articles 1 et 5 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Ribbon Holdings Sub S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de

(i) convertir, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société, dont le montant actuel est de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, de l'Euro en livre sterling au taux de change Forex du 10 novembre 2015, de zéro virgule sept mille soixante-douze livre sterling/Euro (0,7072 GBP/EUR), donnant un capital social de la Société de huit mille huit cents quarante livre sterling (GBP 8.840), et

(ii) de convertir, avec effet immédiat, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, en huit mille huit cent quarante (8.840) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante livres sterling (GBP 4.160), afin de le porter de son montant actuel de huit mille neuf cents une livre sterling (GBP 8.840) à un nouveau montant de treize mille livres sterling (GBP 13,000) par l'émission de quatre mille cent soixante (4.160) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.



L'ensemble des quatre mille cent soixante (4.160) nouvelles parts sociales a été entièrement payé en numéraire, de sorte que le montant de quatre mille cent soixante livres sterling (GBP 4.160) est dès maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve est apportée au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier les articles 1 et 5 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Ribbon Holdings Sub S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à treize mille livres sterling (GBP 13.000.-), représenté par treize mille (13.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600).

La somme de quatre mille cent soixante livres sterling (GBP 4.160) correspond à la somme de cinq mille huit cent quatre-vingt-deux Euros et vingt cents (EUR 5.882,20) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 10 novembre 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 novembre 2015. 2LAC/2015/25583. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186974/156.

(150208351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

#### **EPF Logistics Properties Germany (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.136.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2015, il a été décidé de:

- renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Veillez noter que le siège social de PricewaterhouseCoopers a été transféré au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg avec date d'effet au 20 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015186975/19.

(150208470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.



**EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.127.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2015, il a été décidé de:

- renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Veillez noter que le siège social de PricewaterhouseCoopers a été transféré au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg avec date d'effet au 20 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015186976/19.

(150208471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**ETI Electronique Tôlerie Intégration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4716 Pétange, 4, rue Bommert.

R.C.S. Luxembourg B 123.514.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 72.600 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Stéphane PERRET cinquante et une parts sociales . . . . .	51
Monsieur Laurent GRILLET quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 02 novembre 2015.

ETI Electronique Tôlerie Intégration S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2015186980/18.

(150208457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.396.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 novembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 10 novembre 2015.

2. Acceptation de la démission de Markus Basler, avec adresse professionnelle au 4, Neuhofstrasse, Business Center Neuhof, 6341 Baar, Suisse de son mandat de président du conseil d'administration et administrateur de classe A, avec effet au 10 novembre 2015;

3. Nomination de Sebastian Jonaitis, avec adresse professionnelle au 4, Neuhofstrasse, Business Centre Neuhof, 6341 Baar, Suisse, au mandat d'administrateur de classe A, avec effet au 10 novembre 2015 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186982/20.

(150209192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Evermarj Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.459.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 octobre 2015*

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet au 26 octobre 2015 la démission de Madame Valery ZADOROZHNYI de ses fonctions d'administrateur A.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet au 26 octobre 2015, Monsieur Alexander MIRTSKHULAVA, né le 23 mars 1962 à Abkhaze (Russie) et résidant 401, 2 Terpsichoris, 4040 Germasogeia, Chypre, aux fonctions d'administrateur A.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015186984/16.

(150208406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

**Fidusal S.à r.l., Fidusal Family Office & Trust Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Fidusal S.à r.l.).**

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, an Ditert.

R.C.S. Luxembourg B 123.309.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Thanh NGUYEN, né à Vientiane (Laos) le 5 février 1970, demeurant professionnellement à L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert,

détenteur de cinquante et une (51) parts sociales.

2.- La société de droit de Hong Kong «PANINVEST HOLDINGS S.A., LTD», ayant son siège social à 30 Canton Road, bâtiment TOWER ONE SILVERCORD, étage 4/F, Hong Kong, inscrite au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1361817,

détentrice de quarante-neuf (49) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Thanh NGUYEN, préqualifié sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 octobre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Fidusal S. à r.l." (numéro d'identité 2006 24 55 064), avec siège social à L-4974 Dippach, 36, rue Belle-Vue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.309, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 333 du 8 mars 2007,

requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social à L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Bertrange."

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et les comptes de toute nature, ainsi

qu'à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers, à faire le contrôle des comptes de sociétés ainsi qu'à rendre des services et à donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, l'activité de domiciliataire de sociétés, ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession précitée.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire toutes opérations et transactions, tant mobilières qu'immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

Dans les limites légales, réglementaires ou déontologiques, elle pourra, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mener toute opération ou conclure toute convention se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui est simplement de nature à en faciliter la réalisation."

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale en «FIDUSAL Family Office & Trust Services s. à r.l.», en abrégé «FIDUSAL s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a comme dénomination "FIDUSAL Family Office & Trust Services s. à r.l.", en abrégé «FIDUSAL s.à r.l."

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de supprimer le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts.

#### *Cinquième résolution*

Les associés constatent que l'adresse professionnelle de l'associé sub 1.-, respectivement du gérant unique Monsieur Thanh NGUYEN est désormais fixée à L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cents euros (€ 700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NGUYEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186986/67.

(150208523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

#### **Financière Mantra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.478.

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Charles Heisbourg, avocat, demeurant au Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de Financière Mantra S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200478 (la «Société»),

conformément à la procuration contenue dans la résolution écrite unanime du conseil d'administration de la Société du 6 octobre 2015.

Un extrait de la copie de ces résolutions du conseil d'administration de la Société, après avoir été paraphé «ne varietur» par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement, ensemble avec le présent acte.

Le comparant, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2) Le capital souscrit de la Société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3) Selon l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à un montant de trente millions d'euros (EUR 30.000.000) représenté par trente millions (30.000.000) d'actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants.

4) Le 6 octobre 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social d'un montant de dix-neuf millions trente-huit mille euros (EUR 19.038.000), représenté par dix-neuf millions trente-huit mille (19.038.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Conformément à l'article six de statuts de la Société, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Les dix-neuf millions trente-huit mille (19.038.000) actions ont été entièrement souscrites, comme cela a été montré au notaire soussigné en vertu des formulaires de souscription signés, dont une copie restera annexée au présent acte.

Les dix-neuf millions trente-huit mille (19.038.000) actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces, comme cela a été montré au notaire soussigné, pour un prix total de souscription de dix-neuf millions trente-huit mille euros (EUR 19.038.000) dont la totalité a été allouée au capital social.

5) Suite à l'augmentation du capital, l'article 5.1 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions soixante-neuf mille euros (EUR 19.069.000), représenté par dix-neuf millions soixante-neuf mille (19.069.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. »

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte ont été estimées à EUR 6.000,-

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle que susmentionnée au début du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HEISBOURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34237. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015186988/60.

(150208836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

#### **Fidusal S.à r.l., Fidusal Family Office & Trust Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8076 Bertange, 6A, an Ditert.

R.C.S. Luxembourg B 123.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186987/9.

(150208635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**Famhold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.315.

LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, a démissionné de ses fonctions de dépositaire des actions au porteur avec effet au 9 novembre 2015.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2015186993/12.

(150209411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**FAMILL 2000, Ligue Luxembourgeoise pour la reconnaissance du travail au foyer, association sans but lucratif, radiée, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 167, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg F 2.812.

**DISSOLUTION**

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 juillet 2013*

Le 02 juillet 2013 à 19.30 heures dans les locaux du Centre Sociétaire de Cents à L-2630 Luxembourg, 167, rue de Trèves, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les membres de l'association sans but lucratif FAMILL 2000 A.S.B.L., constituée par acte sous seing privé du 07 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 524 du 17 juillet 1998, page 25124.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de dissoudre l'Association avec effet immédiat.

Après règlement des frais de liquidation, les avoirs de l'Association seront transférés aux bénéficiaires suivants, dans les proportions ci-après indiquées:

- ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE D'AIDE AUX ENFANTS CARDIAQUES A.S.B.L., EN ABREGE "ALAEC" OU "HÄRZKRANK KANNER ZU LËTZEBUERG", association sans but lucratif, avec siège social à L-2137 Luxembourg, 6, rue Joseph Massarette, pour un tiers (1/3),

- LETZBURGER KANNERDUERF, VILLAGE D'ENFANTS S.O.S., association sans but lucratif, avec siège social à L-7534 Mersch, 10, rue Hermann Gmeiner, pour un tiers (1/3),

- POUR LA VIE NAISSANTE ASBL, OEUVRE POUR LA PROTECTION DE LA VIE NAISSANTE ASBL, association sans but lucratif, avec siège social à L-1481 Luxembourg, 1, rue Charlotte Engels, pour un tiers (1/3).

Référence de publication: 2015186994/25.

(150209973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2015.

---

**PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185573/10.

(150206695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

---